



Communes du Rove et de Marseille

RD568

Aménagement entre le tunnel du Resquiadou et l'avenue André Roussin

## AVIS

**1<sup>ère</sup> PHASE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LES ETUDES PRELIMINAIRES  
DU 25 JANVIER 2016 AU 5 FEVRIER 2016**

Le Département des Bouches-du-Rhône a, en 2010, inscrit l'aménagement de la RD568 entre le tunnel du Resquiadou et l'avenue André Roussin, dans son programme d'opérations routières.

La concertation publique, prévue à l'article L300-2 du code de l'Urbanisme, et conformément à la délibération du 2 octobre 2015 de la Commission Permanente du Conseil Départemental, doit se dérouler tout au long de l'élaboration du projet.

La première phase de la concertation publique porte sur le diagnostic de l'état initial et la comparaison des variantes d'aménagement et se déroulera :

**du lundi 25 janvier au vendredi 5 février 2016 inclus,  
sur les communes du Rove et de Marseille.**

Le public sera accueilli de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 :

- sur la commune du Rove, à la mairie ;
- sur la commune de Marseille, à la mairie centrale et la mairie de secteur des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements.

Les services du Département assureront les permanences suivantes :

- A la mairie du Rove,  
4 rue Jacques Duclos  
le mardi 26 et le mercredi 27 janvier
- A la mairie centrale  
Délégation Générale de l'Urbanisme de l'Aménagement et de l'Habitat  
40 rue Fauchier 13002 Marseille  
le jeudi 28 janvier et le mardi 2 février
- A la mairie de secteur,  
246 rue de Lyon 13015 Marseille  
le mercredi 3 et le jeudi 4 février

Pendant la durée de la concertation, les observations sur les éléments soumis à la concertation pourront être consignées dans les registres d'observations déposés à cet effet.

Les panneaux exposés lors de la concertation seront également disponibles sur le site Internet du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, CG13.fr, rubrique « le 13 en action » puis « routes ».